



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 27 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 0

Extrait n°BC-11-2022/239

Objet : Approbation du plan de financement de l'opération « Travaux de reprise provisoire des tronçons de canalisations de l'adduction du réservoir de Morne Capot – Commune du Lorrain

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.
Arrivés en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que des administrés du quartier Morne-Capot au Lorrain ont révélé, par les médias de MARTINIQUE, des perturbations récurrentes d'alimentation en Eau Potable ;

Considérant que le quartier Morne-Capot est desservi par l'eau potable produite par l'Usine de Durand (capacité : 4000m3/j), propriété de CAP Nord Martinique, située sur la Rivière LORRAIN. L'eau est pompée vers le réservoir de Carabin (Capacité : 700m3), considéré comme le réservoir de tête de la chaîne d'adduction. Cette chaîne est constituée de 7 réservoirs ;

Considérant que, récemment, l'exploitant a informé les services de CAP Nord Martinique que ce réseau vieillissant subit régulièrement des casses. De plus, le quartier Morne-Capot se situe en bout de chaîne d'adduction. Il est donc parfois difficile de maintenir la pression dans le réseau pour alimenter le réservoir du quartier lors du remplissage des autres réservoirs ou lors d'avaries sur le réseau. Le réseau d'adduction le plus fuyard quant à lui, se situe sur 2 portions de 600 à 700ml chacune en terrain privé en zone forestière boisée, entre les quartiers Bon Repos et Morne Capot. L'accès à celui-ci est donc compliqué lors des recherches de fuites ;

Considérant que lors d'une réunion technique entre CAP Nord Martinique et la SME, il a été convenu que l'exploitant propose un chiffrage pour des travaux d'urgence. Ceux-ci consistent au by-pass de la canalisation fonte existante par une canalisation provisoire en PEHD DN125mm. La canalisation serait posée à même le sol. Ces travaux seraient réalisés sur les 2 portions problématiques de 675 ml et 713 ml situées en terrain privé et en zone forestière ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

Travaux		99 996,74 €
Total HT		99 996,74 €

Recettes

CTM	100%	99 996,74 €
Total HT	100%	99 996,74 €

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver l'opération de « Travaux de reprise provisoire des tronçons de canalisations de l'adduction du Réservoir de Morne Capot – Commune du Lorrain ».

Article 2 :

D'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses

Travaux		99 996,74 €
Total HT		99 996,74 €

Recettes

CTM	100%	99 996,74 €
Total HT	100%	99 996,74 €

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 15 décembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

